

On a établi deux sociétés littéraires qui sont de puissants moyens d'émulation. La Société " St-Thomas d'Aquin " est pour les élèves du *Cours Classique*, et la Société " St-Louis de Gonzague " pour ceux du *Cours Commercial*.

CONDITIONS.

Pension et enseignement pour l'année scolaire. \$100

Quart-pensionnaires..... 40

Quart-pensionnaires de Sainte-Anne..... 20

LES PAYEMENTS DOIVENT SE FAIRE D'AVANCE ET EN TROIS VERSEMENTS : le premier à la rentrée, le deuxième au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

Tout mois commencé doit être payé en entier par les élèves qui entrent après l'ouverture des classes ou qui sortent avant la fin de l'année, et, dans le cours de l'année, il n'y a déduction que pour une absence d'au moins un mois. Les élèves à qui on aurait promis une part de bourse n'en pourront profiter que dans la dernière partie de l'année.

Un intérêt de 6 0/0 est chargé sur tous les comptes qui ne sont pas payés au premier de juillet de chaque année. Aucun élève ne sera reçu après les vacances si les arrérages ne sont pas payés, ou si on n'a pas donné des garanties convenables de payement.

Aucune avance d'argent ne sera faite aux élèves pour comptes d'habit ou autre chose à moins qu'un dépôt spécial n'ait été fait à la procure.

Tout dommage causé malicieusement ou par une coupable légèreté au mobilier ou à toute autre propriété du collège est porté au compte de l'élève qui est l'auteur de ce dommage.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs ou par l'Institution à des prix modérés et payés comptant.

Abonnement à la bibliothèque.... 15 cts par mois.

Infirmierie dans le collège..... 15 cts par jour.

Les frais du médecin sont à la charge des parents.